



MINISTÈRE
DES AFFAIRES FONCIÈRES,
DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'HABITAT
ET DE L'ÉQUIPEMENT,
en charge de l'urbanisme

DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

ARRONDISSEMENT MARITIME ET
AÉROPORTS

Subdivision Etudes et Travaux Maritimes

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 15 / 10 IMAE

OBJET:

AMÉNAGEMENT DU DEBARCADÈRE DE VAITOARE

AAC / VAITOARE



ILE DE TAHAA

Date limite de remise des offres : 19 AVR. 2010

Heure limite de remise des offres : 11 h 00

Lieu de remise des offres :

Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement,

Centre Administratif

11, rue du Commandant Destremeau

Bâtiment A1 - 3^{ème} étage

B.P. 85 - PAPEETE - TAHITI

Tel. 46 80 90 ou 46 80 83

AVIS d'APPEL à la CONCURRENCE n° 15 /10/MAE

Marché de travaux passé par la Polynésie française,

Ministère des Affaires Foncières, de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Équipement, en charge de l'urbanisme

1. Objet du marché

AMENAGEMENT DU DEBARCADERE DE VAITOARE SUR L'ILE DE TAHAA – ARCHIPEL DE LA SOCIETE

2. Mode de Passation : Appel d'offres ouvert (article 20 du CMP).....
3. Consultation du règlement de la consultation et de l'ensemble du dossier auprès du Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement – centre administratif – 11 rue du commandant Destremeau – Bâtiment A1 – 3^{ème} étage.
4. Les conditions auxquelles doivent répondre les offres et notamment le modèle suivant lequel elles doivent être présentées, sont indiquées dans le DCE qui peut être consulté dans les conditions fixées au 3.
5. Retrait du dossier de consultation chez : *Madame le Chef de l'Arrondissement Maritime et Aéroports de la Direction de l'Équipement – Tel : 50 44 70*
6. Envoi à la Publication le :**18 MARS 2010**.....
7. Remise des offres au Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement - centre administratif – 11 rue du commandant Destremeau – Bâtiment A1 – 3^{ème} étage avant le **19 AVR. 2010** à 11 heures, délai de rigueur (toute offre parvenue après cette heure sera rejetée).
8. Validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.
9. Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères dans le règlement de consultation.
10. Justifications à produire détaillées dans le règlement de la consultation. Entre autres :
- références – plan de charge – mémoire justificatif - certificat CPS (la date de validité portée sur ce certificat ne devra pas être antérieure à un mois de la date limite de remise des offres) – certifications par l'administration fiscale (Service des Contributions et Trésor Public) attestant au 31 décembre précédent de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années).

Le ministre des Affaires Foncières,
de l'Aménagement, de l'Habitat
et de l'Équipement,
en charge de l'urbanisme


Tearii ALPHA



Ampliations :

La Dépêche : 1 ex. pour diffusion 3 jours (facturation à adresser à l'Arrondissement Maritime et Aéroports)
CSEBTP : 1 ex.
CSMGCTP : 1 ex.
CCISM : 1 ex.
MAE : 1 ex.
DEQ : 1 ex.
BM : 1 ex.
Arrondissement : 1 ex.
Haut-commissariat : 1 ex.

AO – Aménagement du débarcadère de Vaitoare